

LE NOUVEAU LYON

On s'abonne sans frais dans tous les Bureaux de Poste

JOURNAL RÉPUBLICAIN QUOTIDIEN

Les manuscrits non insérés ne sont pas rendus

ABONNEMENTS

Table with 3 columns: Rhone, Ain, Isere, Loire, Saone-et-Loire...; Autres departements...; Etranger (Union postale)...

ADMINISTRATION ET REDACTION

de 9 heures du matin à minuit LYON - 7, Place des Terreaux, 7 - LYON

ANNONCES

Les Annonces du "NOUVEAU LYON" sont reçues: A LYON: AU BUREAU DU JOURNAL, Place des Terreaux, 7

BULLETIN DU JOUR

Les débats du procès de chantage sont terminés. Le jugement sera rendu jeudi.

A la Chambre, interpellation sur les incidents qui ont coûté la vie à plusieurs soldats. Vote d'un ordre du jour, accepté par le ministre de la guerre, invitant le gouvernement à rechercher les responsabilités et à assurer l'application des règles d'hygiène compatibles avec le service.

Le projet tendant à séparer le gouvernement militaire de Lyon du commandement du 14e corps sera déposé après le budget.

M. Auguste Vacquerie, auteur dramatique, directeur du "Rappel", est mort.

Un vaste pétitionnement s'organise dans le midi en faveur des courses de taureaux.

Lire à la 3e page sans dépêches de la dernière heure.

LE SOIR DE LA VIE

De tous temps, artistes et écrivains se sont laissés prendre à la piperie des mots et des couleurs. La comparaison de la vieillesse humaine avec le déclin d'une journée d'été est donc éclose naturellement dans le cerveau des peintres et des poètes.

Dans le même ordre d'idées, un penseur ingénieux et raffiné, Joubert a dit: « Le soir de la vie apporte avec lui sa lampe. » Joubert était devenu l'ami de Chateaubriand, sans doute par la loi d'attraction des contraires.

L'autre jour, surtout, des doutes me sont venus au sujet de l'exactitude de cette pensée, en voyant un vieux mendiant sur la route de Villefranche. Cagneux, déjeté, tordu comme une branche sèche, les yeux écaillés, la bouche édentée, ce mendigot se tenait assis sur le talus et tendait aux passants un feutre creasseux, en poussant de plaintifs gémissements.

dienne, la tête pleine encore des tracas de la veille et déjà préoccupée des soucis du lendemain. Ainsi aux heures douteuses de la vie déclinante, la vieillesse, même la mieux lotie, dresse mélancoliquement le bilan des années enfuies, des occasions manquées, des avortements pitoyables, des ambitions déçues. Au soleil couchant, les ombres grandissent, de malsains brouillards montent du fond des vallées; — pareils phénomènes se produisent quand on a dépassé la soixantaine: les regrets des joies évanouies, les remords des fautes commises prennent soudain des proportions démesurées, et le reste du chemin s'emplit de brumes maussades.

J'ai beau parcourir l'échelle des conditions sociales, je ne vois presque nulle part la rassérénante clarté de cette lampe préconisée par Joubert. Prenez un grand homme d'Etat en ses dernières années et demandez vous de quelle lumière bienfaisante se colore le crépuscule de sa vie. Les gouvernants dont il a fait triompher les armées et dont il a consolidé le trône le paient d'ingratitude et s'entourent d'hommes nouveaux. Il achève plus souvent sa glorieuse carrière dans la solitude et l'oubli.

Songez également au grand artiste qui voit le goût du public changer, l'attention se détourner de lui, les jeunes prendre sa place au soleil de la célébrité et le traiter irrévérencieusement de vieille ganache. Sans parler des modernes, rappelez-vous la mélancolique vieillesse de Corneille, et dites-moi si le soir de la vie lui apportait une lampe à la lueur bien douce et consolante?

Cherchez ailleurs parmi des existences plus modestes: — fonctionnaires dont on a fendu l'oreille, commerçants retirés des affaires, comédiens vieillissants, paysans ayant abandonné à leurs enfants la terre qu'ils ne peuvent plus remuer, — et vous trouverez que, dans toutes ces conditions, les dernières lueurs de l'âge déclinant ne sont ni radieuses ni reposantes.

Quant à moi, chaque fois que je passe sur la route de Villefranche et que je vois mon vieux mendiant éclopé se traîner en tendant son chapeau vers les belles dames et les rastaquouères que de rapides voitures emmènent vers Monte-Carlo, je pense à une amère poésie de Léopardi qui se termine par ces vers déchirants: « Vous, collines, une fois tombée la clarté lunaire, qui brillait au couchant, vous verrez bientôt, du côté opposé, le ciel blanchir et l'aube se lever. Mais la vie mortelle, quand la belle jeunesse a disparu, ne se colore jamais d'une autre lumière ni d'une autre aurore. Elle est veuve jusqu'à la fin, et à la nuit qui obscurcit les années survenantes, les Dieux n'ont assigné comme terme que le tombeau. »

C'est moins consolant que la subtile image de Joubert, mais c'est plus vrai. André Theuriot. (Reproduction interdite.) Lettre Parisienne Paris, 18 février. DÉCENTRALISATION ET ROUTINE — UNE LEVÉE DE BORDS DE GUERRE — LE BUDGET A MARCHÉS FORCÉS — LES DIFFÉREND FRANCO-ANGLAIS. — EAU BÉNITE DE COUR

inent. On entend déjà le refrain: « A qu'on modifier des usages séculaires? Ne faudra-t-il pas toujours payer l'impôt? Qui sait même si, en transformant la machine; on n'en rendra pas le fonctionnement plus onéreux? Puis, la grandeur de la France est liée à sa forte centralisation. C'est grâce à elle que le premier Empire a vaincu le monde. Est-ce le moment de nous affaiblir? »

Voilà ce que l'on dit. Avec de pareilles idées nous avons grandes chances de rester où nous en sommes. La Chambre met les bouchées doubles: elle tient deux séances par jour pour en finir plus vite avec le budget. Cette décision aura l'avantage de nous épargner beaucoup de discours inutiles. Il est à remarquer, en effet, que les députés sont beaucoup moins loquaces avant déjeuner qu'après et cela fait toujours gagner du temps. Néanmoins, nous ne pourrions sans doute pas éviter un troisième discours provisoire.

On s'attendait à une discussion passionnée au sujet du ministère de l'intérieur, qui, ayant sous sa dépendance les services qui touchent du plus près aux intérêts politiques et personnels, est, par suite, le plus exposé aux coups. Il n'en a rien été. Même les terribles fonds secrets n'ont plus le don de susciter les orages d'antan.

Les récentes questions posées à la Chambre des Communes au sujet de la politique étrangère, disent assez combien la situation est tendue en Angleterre. L'opposition, à Londres, veut mettre le ministre Rosebery dans la nécessité de prendre une attitude plus résolue dans les questions africaines, ou de se trouver, aux élections, en mauvaise posture au point de vue de l'orgueil britannique. Il n'y a pas de doute que, à l'extérieur comme à l'intérieur, lord Rosebery n'a obtenu que des insuccès.

Il n'est pas permis de fermer les yeux sur une telle situation, dont les conséquences peuvent être graves. L'ambassadeur d'Italie a présenté aujourd'hui ses lettres de créance au président de la République, avec le cérémonial habituel.

Les discours qu'on prononce dans ces occasions semblent extraits de quelque manuel diplomatique. Ce sont des phrases banales de convention qui ne finissent pas à conséquence. On a toutefois observé l'insistance particulière avec laquelle le comte Torricelli a exprimé le vœu que des relations cordiales amicales soient maintenues entre la France et l'Italie. Il y a longtemps qu'on répète cette antienne.

Malheureusement, en politique, il n'y a que les faits qui comptent. UN PARISIEN.

LETTRE DE SUISSE

Genève, le 18 février 1896.

Jamais de mémoire d'ancêtre on a vu pareil hiver. Partout en Suisse les trains sont bloqués, les correspondances retardées. Les journaux de France et particulièrement ceux de Lyon qui sont la manne quotidienne des gens avides de nouvelles, nous manquent trois fois sur cinq.

Neige, verglas, bise atroce par dessus le marché... voilà le bilan. On n'ose même plus sortir de chez soi pour aller accompagner à leur dernière demeure les amis qui s'en vont trop vite au gré de leurs vœux et des notes, et si les médecins sont exténués, les fossoyeurs sont sur les dents.

En Savoie, la situation climatérique rend les relations entre communes très difficiles. Les trains entre Annecy et Aix ou Annemasse ne circulent que de façon intermittente.

Pour Samoens c'est encore pis. A Gex les courriers ont cessé le service et des paysans venant au marché ont trouvé la mort dans des avalanches de neige.

Le programme de la commission de décentralisation, tel qu'il est exposé dans le rapport au président de la République que publie le Journal officiel, laisse peu d'espoir de voir cette tentative aboutir à une réforme sérieuse. C'est l'impression que ce document a produite à peu près partout.

On modifiera quelque peu les papiers en usage; rien de plus. Il y a plusieurs raisons pour cela. D'abord, les bureaux s'opposent par tous les moyens à une réforme qui leur enlèverait en grande partie leur raison d'être. Il n'y a rien de plus tenace que la routine bureaucratique, surtout quand elle rouline vite à celui qui l'exerce une influence personnelle et un épanouissement mensuel. Comme, en définitive, ce sont les bureaucrates qui seuls peuvent fournir aux réformateurs les renseignements indispensables à l'exécution de leur tâche, on peut être certain qu'ils susciteront difficultés sur difficultés pour le empêcher de la mener à bonne fin.

Il est intéressant aujourd'hui de donner des nouvelles de cette question des zones, dont je m'occupe à Berne dans l'intérêt des lecteurs du Nouveau Lyon. Ces nouvelles sont bonnes... depuis quelques jours seulement (ce qui prouve qu'il est bon, parfois, de parler haut et ferme). Le Conseil fédéral avait demandé au gouvernement français des renseignements sur l'efficacité du contrôle qu'il exerce sur l'exactitude des déclarations fondamentales permettant l'introduction des produits des zones en Suisse. Le gouvernement français qui, depuis le commencement des difficultés zonales a mis une excessive complaisance, trop souvenant oubliée, à fournir nettement, loyalement ces renseignements, et le Conseil fédéral (M. Hauser doit comprendre combien il est agréable d'avoir la main forcée), prépare un règlement sur une base unilatérale, concernant l'admission aux conditions de la nation la plus favorisée des produits de la zone et de Gex en Suisse, en admettant le contrôle français qui sert de reste, à contrôler l'origine des produits zonaux qui rentrent en France. Le traité de commerce prochainement dit, à intervenir entre la France et la Suisse est disjoint, et sera l'objet de discussions absolument séparées.

Le résultat est celui pour lequel j'ai combattu dans mes lettres au Nouveau Lyon et je suis heureux d'avoir servi les intérêts de nos lecteurs de la Haute-Savoie et du pays de Gex. Le gouvernement de Genève s'occupe en

ce moment de lutter contre l'invasion des maladies du bétail et particulièrement de la tuberculose. M. le président du Conseil d'Etat Albert Durrant, qui est en même temps chef du département de l'intérieur et de l'agriculture, a fait réunir et condenser les principaux travaux publiés en France: ceux du docteur Armaingault de Bordeaux, des professeurs Verneuil de Paris et Nocard, d'Alfort, et sur l'avis d'une commission spéciale, le chef de l'Etat genevois les a fait distribuer en grand nombre d'exemplaires aux communes. C'est la diffusion heureuse d'un enseignement qui fait honneur à la France et préviendra la contagion en Suisse. Il faut dire qu'à Berne, à l'hôpital vétérinaire, M. le professeur Guillebaud, dont les travaux sont connus, poursuit à cet égard d'intéressantes recherches.

L'Exposition nationale suisse qui aura lieu à Genève en 1896, prend une importance considérable. Elle a pour commissaire général M. Carlier, ingénieur de grand mérite et pour secrétaire général M. Paul Pictet, journaliste de talent.

Le président du Comité central est M. Turellini, président du Conseil administratif, (maire) de Genève. M. Turellini est très connu comme ingénieur.

L'Exposition nationale de Genève a l'envergure d'une exposition universelle, mais elle reste exclusive à l'art et aux industries suisses.

Parmi les groupes considérables, il faut citer celui de l'alimentation (groupe 2) qui a pour président M. Alphons Patru, conseiller d'Etat, chef du département du Commerce et de l'Industrie. Ce groupe pour lequel on construit un véritable palais comprend tout ce qui se boit, se mange, se consomme, du pain à la bière et aux cigares, en passant par le potage, les entrées, les viandes cuites et conservées, les poissons, les mets sucrés, les légumes, les desserts, les vins et liqueurs, enfin les mille frivolités de la table et du tea five o'clock. Ce sera l'Exposition de Balthazar.

Les fonctions de ce groupe seront la fabrication et la consommation sur place de nombreux produits exposés. J'aurai souvent à vous parler, groupe par groupe, de cette magnifique manifestation des industries nationales suisses. SYLVAIN NOEL.

Service téléphonique

Le Gouvernement militaire de Lyon

Paris, 19 février. Le conseil supérieur de la guerre a insisté pour la séparation du gouvernement militaire de Lyon du commandement du 14e corps. Le projet de loi à intervenir sera déposé, avec demande d'urgence, aussitôt après le vote du budget.

Aux fonctions de gouverneur de Lyon s'ajoutera la haute direction de la défense alpine pour les deux territoires des 14e et 15e régions.

C'est à Grenoble que sera organisé le quartier général. Dans l'audience que M. le président de la République a accordée lundi matin au général baron Berge, l'ancien gouverneur de Lyon a sans doute joint ses instances à celles du conseil supérieur de la guerre pour que le commandement supérieur de la défense des Alpes fut fortement organisé.

Les maîtres-chanteurs

EN CORRECTIONNELLE

Paris, 19 février. L'audience est ouverte à midi 20. Le public est très nombreux. Car l'on prévoit que les débats se termineront probablement aujourd'hui.

LES PLAIDOIRS

M. MORILLON. M. Morillot, défenseur de Camille Dreyfus, présente son client comme une victime d'un préjugé de l'opinion publique. Il se plaint de la façon dont a été conduite l'instruction, au cours de laquelle nulle instruction n'eut lieu.

Il passe ensuite en revue l'existence de Dreyfus qui, après avoir fait brillamment son devoir pendant la guerre, succéda à M. de Beaupré, comme rédacteur en chef de l'Avenir de La Sarthe. Plus tard, Dreyfus devint secrétaire de M. Wilson, un sous-secrétaire des finances, puis il fut élu conseiller municipal de Paris et enfin député.

M. Morillot cite les travaux philosophiques de Dreyfus. Il en lit les passages qui, dit-il, témoignent que leur auteur ne saurait être qualifié de cabotin, comme l'a dit le ministre public. L'avocat affirme de même que Dreyfus n'est pas davantage un aigrefin. Dans ses duels, il fit preuve de bravoure et fut toujours un loyal adversaire.

Abordant ensuite les faits de la prévention, M. Morillot dit qu'ils ne supportent pas l'examen juridique. Les sommes remises par Bertrand à Dreyfus ne constituent que de prêts consentis librement et nullement du chantage.

D'ailleurs, les sommes empruntées à Bertrand et à Dubreugnot sont aujourd'hui remboursées. Quant au fait concernant M. Thivet-Rapide, il ne mérite même pas qu'on s'y arrête.

M. Morillot termine en disant que la prévention ne tient pas debout, et que le tribunal fera bonne justice en acquittant Dreyfus.

DÉCLARATION DE DREYFUS

Après son avocat, Dreyfus très ému, des larmes dans la voix prononce ces quelques paroles: Je ne veux pas retentir longtemps le tribunal, mais, au moment où tout mon honneur semble s'écrouler, je vous demande la permission d'apporter une protestation indignée contre les paroles du ministre public. Vous n'avez traité de voleur, moi qui, après vingt ans de fonctions publiques me retire de la vie politique plus pauvre à la fin de ma carrière que je ne l'étais au commencement. Vous avez dit que j'étais un cabotin! Oui, à

certaines heures de ma vie, j'ai pu être un comédien, mais jamais j'ai été le comédien d'un sombre tragédie, dont j'ai été à la fois le principal acteur et la malheureuse victime! Voilà mon passé, Messieurs, je vous l'apporte tel qu'il est. Aujourd'hui que mon caractère est brossé, il ne me reste plus qu'une chose: mon honneur! Je vous supplie de ne pas me le prendre! (Mouvement.)

M. TÉZENAS

A la reprise de l'audience, M. Tézenas présente la défense de Raoul Canivet: Vous vous souvenez, messieurs, du lamentable défilé auquel nous avons assisté: journalistes de proie, financiers de tripots, millionnaires de la cagnotte, besogneux qui arrivent à tout vendre, riches qui ont tout perdu, nos sommes pas ici pour moraliser, mais pour juger!

Permettez-moi donc de vous rappeler la stupéfaction profonde qui s'est emparée de tout le monde, aussi bien dans les ministères que dans les bureaux de rédaction, quand on apprit à quel avait abouti la minutieuse et longue instruction durant laquelle Canivet subit une douloureuse solennité.

Il n'y avait pas eu, en effet, une seule plainte déposée contre lui. Mais qu'importe, Canivet fut déclaré suspect, décrété d'accusation et on agit avec lui, payant souvent de sa propre bourse. Voilà l'homme taré! Voilà le journaliste sans scrupules!

Après avoir lu des lettres extrêmement élogieuses pour Canivet, et signées par MM. René, Théodore Henry et Robert Kempf, membres du comité de l'Association des Journalistes républicains, M. Tézenas dit que l'œuvre de Canivet, dans le journalisme, a été extrêmement laborieuse.

D'une grande activité, l'initiative toujours en éveil, Canivet s'est toujours rencontré là où, depuis quelques années, il y a eu de bonnes actions à faire, payant souvent de sa propre bourse. Voilà l'homme taré! Voilà le journaliste sans scrupules!

Depuis douze ans, il fait partie du syndicat de la presse républicaine, il en est secrétaire général depuis huit ans. Tous les ans, il est soumis à la réélection et est toujours réélu à la presque majorité des voix. Le voilà donc jugé par ses pairs!

La croix qu'il porte sur la poitrine a été demandée pour lui, à son insu, par le bureau du syndicat de la presse républicaine, en reconnaissance des services rendus par lui à l'Association. Le comité des journalistes parisiens se joignit au bureau des journalistes républicains dans cette démarche.

M. Tézenas s'efforce ensuite d'innocenter son client des faits relevés contre lui par la prévention. Les plaintes anonymes ont allégué au cabinet du juge, dit M. Tézenas. C'est ainsi qu'un accusé Canivet d'avoir fait chanter M. Claret, directeur de l'Extrême Gauche et on lui demandait même comme complices, M. Marinoni, le Gil Blas, la Lanterne et jusqu'à M. Rivaud, préfet du Rhône!

Il a fallu que M. Claret vint lui-même déclarer au juge que ces documents qu'on lui soumettait, étaient fantaisistes et l'œuvre d'une personne malveillante, pour que le juge s'aperçût de la mystification dont il était l'objet.

J'ai fait, lui dit M. Claret, un usage de publicité avec M. Edmond Millard, agent de publicité, mais je n'ai été ni la victime ni l'objet d'une tentative de chantage!

Vous allez, Messieurs, rendre cet homme à la liberté et au travail. Ses prétendues victimes, vous les avez toutes entendues. Elles vous ont déclaré qu'elles n'avaient rien à dire contre Canivet.

M. Bertrand gagne l'argent facilement et le prête non moins facilement. C'est dans ces conditions qu'il versa de l'argent à Canivet. Il vous a dit: « S'il avait gagné, il m'aurait sans doute remboursé! » C'est donc bien d'un prêt amical qu'il s'agit, et pas autre chose.

Quant au délit d'abus de confiance retenu contre Canivet, il ne tient pas debout. Canivet était propriétaire de son journal, sans les proportions de 88 1/2 o/o. En prenant une somme quelconque dans la caisse du journal, il se volait lui-même. Est-ce assez absurde?

Je conclus, messieurs, en demandant l'acquiescement de Canivet, qui, assagi par cette cruelle épreuve, revient devant vous avec des plaisirs faciles, comprendra qu'un labeur exclusif, la dignité de l'existence, une discipline morale et sévère doivent être désormais son lot.

C'est à ce titre, mais à ce titre seulement, qu'il retrouvera auprès de ses confrères, la place qu'il occupait parmi eux. Le prononcé du jugement est renvoyé à jeudi. L'audience est levée à 4 h. 45.

CHAMBRE

SÉANCE DU MATIN

La séance est ouverte à 9 heures 20, sous la présidence de M. Brisson. Le budget de l'intérieur.

M. Bovier-Lapierre, sur le chapitre 63 (services pénitentiaires), critique vivement le régime pénitentiaire actuel. Il estime que le gouvernement devrait entrer résolument dans l'application des doctrines de ceux qui pensent que la peine infligée doit surtout servir à l'amendement du coupable. (Très bien! Très bien! Sur divers bancs.)

M. Leygues, ministre de l'intérieur, répond que les critiques de M. Bovier-Lapierre sont quelque peu injustes. Il faut se délier d'une philanthropie exagérée à l'égard des condamnés qui sont parfois plus heureux matériellement parlant — que les soldats et les ouvriers. (Applaudissements au centre. — Mouvements divers.)

M. Géraud-Richard développe un amendement tendant à réduire le chapitre 64 (entretien des détenus) de 1.000 francs, comme indication pour la suppression de la contrainte par corps. L'orateur termine en faisant allusion à l'amnistie et en disant qu'il veut mieux recruter les députés dans les prisons que recruter les prisonniers parmi les députés. (Vives protestations au centre. — Applaudissements à l'extrême-gauche. Bruit prolongé.)

M. Leygues et M. Maurice Faure, rapporteur, combattent l'amendement qui est repoussé par 382 voix contre 115. Le chapitre 64 est adopté. M. Sibille se plaint de la concurrence

faite par le travail des colonies pénitentiaires à l'industrie. M. Duffieux, commissaire du gouvernement, dit que ces critiques sont exagérées. Le travail dans les colonies en question n'est pas assez considérable pour nuire à l'industrie.

M. Léveillé présente un projet de résolution invitant les ministres compétents à s'entendre au plus tôt, afin de réserver à la seule consommation de l'Etat les produits du travail dans les prisons. (Très bien, très bien.)

M. Leygues promet d'étudier la question. Mais il fait observer que la réalisation du vœu de M. Léveillé soulèvera de grosses difficultés. (Mouvements divers.)

M. Maurice Faure, rapporteur, déclare que la commission a accepté la proposition de M. Léveillé. Cette proposition est adoptée. La suite de la discussion est renvoyée à deux heures, et la séance levée à onze heures cinquante.

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

La séance est ouverte à 2 h. 15, sous la présidence de M. Brisson. LA SANTÉ DES TROUPES

M. Delanne a la parole pour une question au ministre de la guerre. Il rappelle les faits racontés par les journaux au sujet des accidents mortels dont un certain nombre de soldats ont été victimes, et demande des explications très nettes pour rassurer le pays et l'armée. (Très bien! Très bien!)

Le général Zurlinden, ministre de la guerre, déclare que tous les bruits sur l'état sanitaire des troupes sont sans fondement. (Mouvements divers. Bruit à gauche.)

Il ajoute qu'on a calomnié les chefs de l'armée qui sont des pères pour les enfants de la nation. (Mouvements divers.) M. Mougout demande à transformer la question en interpellation.

M. Ribot. — Le gouvernement est aux ordres de la Chambre. La transformation de la question en interpellation est votée et la discussion immédiate est ordonnée.

DISCOURS DE M. MOUGOUT

M. Mougout conteste l'optimisme des déclarations du ministre de la guerre. Il blâme les chefs qui ordonnent des marches de nuit par 18 et 20 degrés de froid. (Exclamations.)

De retour à la caserne les soldats devaient se cotiser pour acheter de quoi se chauffer. (Mouvements. Exclamations.)

Parlant de la mort du soldat Pétrot à Dijon, l'orateur dit que le ministre a été mal renseigné par les officiers supérieurs. Il aurait dû interroger la famille de la victime. (Applaudissements à l'extrême-gauche.)

L'orateur donne lecture d'une déclaration de la famille Pétrot, disant qu'elle rend la visite du major coupable qui venait lui demander une décharge de sa responsabilité. (Bruits.)

L'enquête fut mal faite. Aujourd'hui, l'hôpital est encore plein de malades. (Sensation.)

Il faut que les responsabilités soient établies et que le ministre ordonne d'apporter les modifications nécessaires à la caserne où s'est produit l'épidémie. (Très bien, très bien, à gauche.)

L'orateur dépose un ordre du jour en ces sens: M. Bizouard-Bert se fait l'écho des sentiments bien naturels des familles qui ne veulent pas qu'on expose imprudemment la santé de leurs enfants. (Applaudissements.)

INCIDENT

M. de Grandmaison rejette la responsabilité des faits signalés par les journaux et à la tribune sur les municipaux, plus soucieux de leurs intérêts électoraux que de la santé des soldats et qui refusent d'exécuter les travaux réclamés par les autorités militaires. (Très bien, au centre. Violentes interruptions à gauche.)

M. Ricard (Côte-d'Or) proteste contre les paroles de M. de Grandmaison qui laisserait croire que le but électoral est le seul mobile qui dirige les représentants de la Côte-d'Or. (Vifs applaudissements à gauche.)

RÉPONSE DU MINISTRE

Le général Zurlinden affirme de nouveau que les autorités militaires ont fait tout leur devoir. Les provisions de chauffage étaient suffisantes pour un hiver ordinaire, mais avec la température exceptionnelle de ces temps derniers, il aurait fallu des crédits supplémentaires. (Mouvements divers.)

Le ministre proteste contre certaines paroles des précédents orateurs qui, mal comprises dans l'armée, pourraient provoquer à l'indiscipline. (Exclamations, bruit.)

M. Brisson. — Je ne puis permettre au ministre de la guerre de faire une pareille interpellation. (Applaudissements à gauche.)

DISCOURS DE M. MILLERAND

M. Millerand. — Ce d'bat ne peut se conclure par un simple ordre du jour. C'est le ministre de la guerre qui doit en fournir la conclusion en lisant un exemple en frappant énergiquement les chefs responsables. (Vifs applaudissements à l'extrême-gauche.)

Le général Zurlinden termine en déclarant qu'il accepte l'ordre du jour de M. Mougout.

DISCOURS DE M. MILLERAND

M. Millerand. — Ce d'bat ne peut se conclure par un simple ordre du jour. C'est le ministre de la guerre qui doit en fournir la conclusion en lisant un exemple en frappant énergiquement les chefs responsables. (Vifs applaudissements à l'extrême-gauche.)

Le général Zurlinden termine en déclarant qu'il accepte l'ordre du jour de M. Mougout.

DISCOURS DE M. MILLERAND

M. Millerand. — Ce d'bat ne peut se conclure par un simple ordre du jour. C'est le ministre de la guerre qui doit en fournir la conclusion en lisant un exemple en frappant énergiquement les chefs responsables. (Vifs applaudissements à l'extrême-gauche.)

Le général Zurlinden termine en déclarant qu'il accepte l'ordre du jour de M. Mougout.

DISCOURS DE M. MILLERAND

M. Millerand. — Ce d'bat ne peut se conclure par un simple ordre du jour. C'est le ministre de la guerre qui doit en fournir la conclusion en lisant un exemple en frappant énergiquement les chefs responsables. (Vifs applaudissements à l'extrême-gauche.)

Le général Zurlinden termine en déclarant qu'il accepte l'ordre du jour de M. Mougout.

DISCOURS DE M. MILLERAND

M. Millerand. — Ce d'bat ne peut se conclure par un simple ordre du jour. C'est le ministre de la guerre qui doit en fournir la conclusion en lisant un exemple en frappant énergiquement les chefs responsables. (Vifs applaudissements à l'extrême-gauche.)

Le général Zurlinden termine en déclarant qu'il accepte l'ordre du jour de M. Mougout.

DISCOURS DE M. MILLERAND

M. Millerand. — Ce d'bat ne peut se conclure par un simple ordre du jour. C'est le ministre de la guerre qui doit en fournir la conclusion en lisant un exemple en frappant énergiquement les chefs responsables. (Vifs applaudissements à l'extrême-gauche.)

Le général Zurlinden termine en déclarant qu'il accepte l'ordre du jour de M. Mougout.

DISCOURS DE M. MILLERAND

M. Millerand. — Ce d'bat ne peut se conclure par un simple ordre du jour. C'est le ministre de la guerre qui doit en fournir la conclusion en lisant un exemple en frappant énergiquement les chefs responsables. (Vifs applaudissements à l'extrême-gauche.)

Le général Zurlinden termine en déclarant qu'il accepte l'ordre du jour de M. Mougout.

DISCOURS DE M. MILLERAND

M. Millerand. — Ce d'bat ne peut se conclure par un simple ordre du jour. C'est le ministre de la guerre qui doit en fournir la conclusion en lisant un exemple en frappant énergiquement les chefs responsables. (Vifs applaudissements à l'extrême-gauche.)

Le général Zurlinden termine en déclarant qu'il accepte l'ordre du jour de M. Mougout.

DISCOURS DE M. MILLERAND

M. Millerand. — Ce d'bat ne peut se conclure par un simple ordre du jour. C'est le ministre de la guerre qui doit en fournir la conclusion en lisant un exemple en frappant énergiquement les chefs responsables. (Vifs applaudissements à l'extrême-gauche.)

Le général Zurlinden termine en déclarant qu'il accepte l'ordre du jour de M. Mougout.

DISCOURS DE M. MILLERAND

M. Millerand. — Ce d'bat

Lyon et la Région
CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19 février

La séance est ouverte à 8 h. 45, sous la présidence de M. le maire de Lyon.

LA BOURSE DU TRAVAIL

M. Gailletton informe le Conseil qu'il a reçu des administrateurs de la Bourse du Travail, une lettre de remerciements pour le vote du crédit de 1.000 francs, somme nécessaire pour le paiement du gaz.

Dans cette lettre, dont lecture est donnée par M. Rivière, les membres du conseil d'administration de la Bourse font remarquer que leurs dépenses sont inférieures au chiffre de 8.000 francs, somme dont le budget approuvé par le conseil municipal et de mandant à la municipalité de faire le nécessaire pour que le crédit de 10.000 francs voté par le Conseil leur soit alloué.

M. le Maire ramène les choses au point. Il explique de nouveau le différend survenu entre le ministre de l'intérieur et la Ville au sujet de cette institution.

Le gouvernement ne veut accorder à la Bourse qu'un crédit de 4.000 francs pour le traitement des employés, et de 1.000 fr. pour les frais de bureau. Il ne veut pas entendre parler d'autres frais et demande entre autres choses, la suppression du bureau de placement pour dames.

Le maire de Lyon n'est pas un adversaire de cet établissement et croit qu'il pourra rendre des services à la classe ouvrière, mais il ne peut rien faire en ce moment, et il faut attendre que le budget de 1895 soit approuvé par l'autorité supérieure, dès que cette formalité sera faite, la municipalité paiera la mensualité sur le pied de 10.000 fr., votés par le Conseil.

Sur la demande de quelques conseillers, qui font remarquer qu'il serait possible de payer de suite le crédit de 1.000 francs récemment voté, M. Gailletton fait observer qu'il faut encore que ce crédit soit approuvé.

M. Bessières estime que la Bourse du travail devrait envoyer une députation auprès du préfet. Si le représentant du gouvernement exige la suppression du bureau de placement pour dames, il n'y aura qu'à s'incliner.

M. Santvert croit qu'il n'y a pas à préjuger la question, mais il est à désirer que la municipalité donne le ton.

M. Gailletton indique que les administrateurs ont déjà touché 1.250 fr. Il ne s'agit en somme que d'une question de 300 fr. et si les administrateurs avaient voulu chercher des économies, ils auraient pu payer. Il ne faut pas qu'ils continuent à vivre sur le budget de 10.000 fr., alors qu'ils n'ont que 8.000 fr. à leur disposition.

Le maire propose au comité d'administration, qu'il n'est pas en son pouvoir de leur donner satisfaction et les prie d'attendre l'approbation du budget.

QUESTIONS DIVERSES

M. Brizon dépose une pétition des habitants du boulevard Balmoral, demandant la création de bornes-fontaines, bouches d'eau et bouches d'égout.

M. Bischoff rappelle la question qu'il a adressée la semaine dernière au sujet de l'hospice des Invalides du travail.

M. Lavigne, adjoint chargé du service, reconnaît que les faits allégués sont exacts. Par suite d'infiltrations d'eau, les planchers se sont effondrés, d'autres sont en mauvais état.

L'administration a prescrit une enquête destinée à fixer l'étendue du préjudice, les responsabilités engagées et le quantum des dépenses. Dès demain une commission d'experts fonctionnera.

En terminant, M. Lavigne affirme que les intérêts de la ville seront sauvegardés.

M. Fabre attire l'attention sur l'état d'abandon des bouches, des portes et fenêtres de cet hospice, qui ne peuvent supporter la moindre pression.

M. Grossette rappelle que par délibération, en date du 3 octobre dernier, le conseil a voté un crédit de 7.500 fr., pour la construction d'un chalet destiné à abriter les crocodiles du Parc de la Tête-d'Or.

L'hyver est aujourd'hui à peu près terminé, les crocodiles ont résisté, ils sont morts, mais dans un cas comme dans l'autre, ils n'ont plus besoin de ce chalet qui n'a pas été construit. L'honorable conseiller propose en conséquence d'affecter le crédit de 7.500 fr. à soulager les malheureux et de le convertir en bons de charbon.

M. Lavigne répondra à la prochaine séance.

L'EXPOSITION DE LYON

M. Rive faisant allusion à l'ordre donné par l'administration de démolir les différentes constructions qui servent à l'exposition, demande si M. Claret a été mis en demeure de démolir la coupole.

M. Gailletton répond qu'il a demandé au concessionnaire de l'exposition, ce qu'il voulait en faire. M. Claret a paru désireux de céder à la ville certain espace sonnant naturellement en démolition, mais il ne s'est pas présenté (Déclaration de M. Gailletton).

L'administration a cru devoir lui faire remarquer que même en admettant qu'elle put être utilisée pour des fêtes publiques, des expositions, etc., la ville ne pouvait pas jouer le rôle d'entrepreneur de fêtes publiques et qu'il lui était impossible d'acquiescer cette coupole.

On a également dit à M. Claret de s'occuper de trouver une société ayant un programme intéressant et viable, et en même temps de solides éléments financiers. La question serait alors soumise au Conseil municipal qui statuerait.

Jusqu'à ce jour, aucune communication réunissant les conditions n'a été faite.

L'administration est d'avis de prier M. Claret de démolir, mais il faut reconnaître que la tempéture n'a pas permis un travail aussi délicat.

Les constructions doivent toutes disparaître, mais pour quelques unes on a dû accorder un léger répit.

M. Collard demande si le concessionnaire a fourni les comptes et les pièces à l'appui de sa gestion.

M. le Maire dit qu'un dossier est entre les mains du Conseil. Ce dossier contient les dépenses faites par M. Claret et a pour but d'autoriser l'administration à lui faire payer les 250.000 francs votés pour l'organisation des palais coloniaux, et en même temps de solides éléments financiers. La question serait alors soumise au Conseil municipal qui statuerait.

M. Collard demande qu'il soit fait un état des dépenses et des recettes. Les dépenses qui n'ont pas été vérifiées par l'administration s'élèvent d'après M. Claret à 1.500.000 fr., ce qui accuserait un déficit de 130 à 140.000 fr.

Il est bon de dire que les services municipaux réduits ont coûté 700.000 fr. En tout cas le dossier est à la commission des finances qui verra ce qu'elle devra faire.

M. Collard demande qu'on en est la loterie. Il ne voit pas faire beaucoup de propagande.

M. Gailletton répond qu'il y a en ce moment en caisse 30.000 fr. et qu'on s'attend à ce qu'il y en ait encore.

Pour ne pas grossir les dépenses, la publicité est faite gratuitement et on ne donne

A L'ÉTRANGER

LA FAMINE EN AFRIQUE

Londres, 19 février. — On télégraphie de Zanzibar qu'une famine sévère règne dans l'Afrique allemande. Elle atteindra bientôt la sphère britannique. Des comités de secours se sont formés, mais on doute que les moyens locaux soient suffisants pour parer au mal.

LA SITUATION EN ÉGYPTE

Londres, 19 février. — Un annonce de source officieuse que les nouvelles reçues d'Égypte ne sont pas d'une nature rassurante, mais il ne s'est rien produit jusqu'à présent qui nécessite des mesures spéciales.

Il est exact, dit la même note officieuse, que le fanatisme de la population d'Alexandrie a causé quelques légers désordres, mais il n'est pas question d'augmenter l'effectif du corps d'occupation en Égypte.

Le second bataillon du régiment de Connaught, tiré de Malte et de l'île de Chypre, est parti pour l'Égypte suivant l'habitude pour remplacer les troupes en garnison.

L'INSURRECTION PÉRUUVIENNE

Lima, 19 février. — Les insurgés continuent la lutte déclinée par les partisans du gouvernement qui la fortifient.

UNE VILLE INCENDIÉE

Port-au-Prince, 19 février. — La ville de Port-au-Prince a été la proie des flammes; 500 maisons ont été anéanties dans l'espace d'une nuit; de toute cette petite ville, seules cinquante habitations restent debout.

Les établissements publics, le bureau télégraphique, le centre commercial, tout le commerce haïtien et étranger ont été les victimes du terrible feu.

Les dégâts s'élèvent à plus de 15 millions de francs.

LES PROJETS DE L'ANGLETERRE

Londres, 19 février. — Un conseil de cabinet, convoqué à l'improviste, a été tenu aujourd'hui.

Deux hier, lord Rosebery, premier ministre, avait eu avec la reine une longue conférence.

Ces réunions donnent lieu à de nombreux commentaires. On s'accorde à croire que les questions africaines et particulièrement la question d'Égypte y ont été l'objet d'un examen approfondi.

On dit aussi que la réunion du conseil aurait eu pour but l'examen de la situation créée au cabinet par la petite majorité obtenue hier à la Chambre des communes.

LA GUERRE SINO-JAPONAISE

Le suicide de l'amiral Ting

Shanghai, 19 février. — L'amiral Ting n'a pas voulu survivre à ses désastres; la nouvelle de sa mort est confirmée maintenant; l'amiral, son capitaine de pavillon, le général commandant la garnison de Liu-Kung-Tau, les capitaines de vaisseau Liu et Chang, se sont suicidés.

L'amiral Ting était un bon soldat; mais, comme chef d'escadre, il n'avait que des idées très incomplètes sur la conduite des flottes de guerre et sur la tactique des combats sur mer; il faut ajouter, — et cela atténue sa responsabilité devant l'histoire, — qu'il n'avait servi que dans l'armée avant d'être improvisé commandant en chef de l'escadre du Petchili.

A Ya-Lu, il s'est battu bravement, donnant à ses équipages l'exemple du courage personnel, mais il n'a pas su tirer parti de ses bâtiments. Il n'a pas manœuvré et s'est contenté de répondre coup pour coup à son audacieux adversaire.

A Wei-Hai-Wei, il s'est cantonné dans la défensive au lieu de courir sus à l'ennemi, de chercher à le rejeter au large afin de donner de l'air à ses bâtiments. Enfin, c'est lui qui a demandé à capituler, mais il n'a pas voulu rendre son épée au vainqueur; il a quitté la vie avant que le pavillon japonais flottât sur les navires qui lui avaient été confiés et il a montré une fois encore qu'il ne craignait pas la mort; mais, pour son honneur, pour celui des armées chinoises, il eût mieux valu qu'il succombât les armes à la main.

Avec l'amiral Ting, disparaît un officier de grande espérance, le commodore Liu, qui avait appris la marine dans les rangs de la flotte anglaise. Avant de mourir, l'amiral Ting a adressé une lettre à l'amiral Ito, dans laquelle il lui fait part de sa détermination et le prie de faire parvenir à leurs familles les lettres des officiers qui allaient l'accompagner dans le grand voyage.

L'amiral MacClure, le second et le conseiller de l'amiral Ting, a avisé les Japonais de ces graves incidents; en même temps, il proposait à l'amiral Ito de donner suite à la reddition des forts et des navires de guerre sans condition; il demandait que le commandant en chef de la flotte japonaise, le vice-amiral Togo, ou un officier anglais, la mise en liberté des marins et soldats chinois.

L'amiral Ito refusa en disant que sa parole suffisait; M. MacClure s'inclina devant cette déclaration.

Les pavillons chinois amenés, les défenseurs de Liu-Kung-Tau déposèrent leurs armes et furent conduits à terre par les embarcations des deux flottes.

La, ils furent recueillis par des officiers japonais qui leur firent traverser leurs lignes et les mirent en liberté.

Les Chinois étaient étonnés des marques de bienveillance qu'on leur donnait et plus étonnés encore d'avoir la vie sauve.

C'est jeudi dernier que se passait cet événement; le lendemain, les officiers et marins des navires chinois étaient, à leur tour, mis en liberté.

Il ne restait des défenseurs de Wei-Hai-Wei, que les seuls officiers étrangers que l'amiral Ito avait internés dans leur intérêt sur un de ses bâtiments, attendant une occasion pour les envoyer à Chéfoo.

Chéfoo, 19 février. — Les Japonais ont rendu les plus grands honneurs à la dépouille mortelle de l'amiral Ting.

Tous les Européens qui se trouvaient dans les rangs chinois à Wei-Hai-Wei se sont réfugiés à bord du navire britannique Severn.

L'archiduc Albert

Nous avons annoncé hier la mort de l'archiduc Albert, oncle de l'empereur d'Autriche et généralissime de l'armée autrichienne.

L'archiduc Albert était né le 3 août 1817; il était le fils de l'archiduc Charles qui battit, en 1809, le général de Napoléon sous les murs de Wagram, et le grand-oncle de l'empereur d'Autriche.

Le sort a voulu qu'aux deux époques fatales pour la maison de Habsbourg, l'archiduc Albert fut éloigné du champ de bataille.

En 1859, lors de la guerre d'Italie, ce fut l'empereur François-Joseph qui commanda les troupes autrichiennes; l'archiduc Albert fut immobilisé loin du champ d'opérations.

En 1866, dans la guerre contre la Prusse, le commandement de l'armée autrichienne fut confié au général Benedek, le vaincu de

LES SCANDALES

LES AFFAIRES DE CHANTAGE

Paris, 19 février. — Le Gaulois annonce qu'à la suite d'une entrevue entre M. Guérin, ancien ministre de la justice, et le ministre actuel, M. Trarieux, il pourrait se faire que de nouvelles poursuites soient exercées contre certains malfaiteurs chanteurs.

M. Chenevet, procureur de la République, aurait reçu des instructions à cet égard.

L'AFFAIRE ISAÏE LEVAILLANT

M. Andrieux et son secrétaire sont appelés à comparaître aujourd'hui devant le rapporteur du Conseil d'ordre au sujet de la divulgation des lettres Levailant dans le procès Schwob.

PORTALIS

Suivant l'Echo de Paris, le parquet aurait été avisé que Portalis, qui n'a pas quitté Paris, était décidé de se constituer prisonnier dès le début du procès de chantage.

Si Portalis ne s'est pas constitué déjà prisonnier, c'est qu'il souffre d'un antrax qui le tient au lit. L'Echo de Paris ajoute qu'il tient ces renseignements d'un des plus fidèles amis de l'ex-directeur du XIXe Siècle.

L'Expédition de Madagascar

LA FRANCHISE POSTALE

Par un décret rendu sur la proposition du ministre du commerce, les lettres ne dépasseront pas le poids de 15 grammes, précédées des initiales de la Compagnie d'Orléans, au cours de laquelle fut interpellée la question de la garantie d'intérêt et qui en instruisit le ministre, déclare que l'interprétation donnée par la Compagnie concernant la garantie lui parut toujours bien fondée. Il considère d'ailleurs que même avec la garantie non limitée la convention est encore fort lourde pour la Compagnie.

La commission s'est ajournée à jeudi.

Réunions Agricoles

SOCIÉTÉ D'ENCOURAGEMENT A L'AGRICULTURE

La Société nationale d'encouragement à l'agriculture s'est réunie à deux heures.

Après l'adoption d'un rapport de M. Grandjean sur la culture des sols marécageux, la réunion a adopté une proposition de M. Fougère, député de l'Ardeche, invitant le gouvernement à prendre l'initiative d'une entente internationale en vue de décider :

1° l'établissement d'un rapport de valeur fixe entre les deux étalons monétaires de toutes les nations; 2° l'ouverture des hôtels des monnaies de l'or et de l'argent dans le rapport de valeur ainsi établi par ces métaux.

La Société a adopté également une proposition de M. Couteaux, sénateur, demandant la modification de la législation sur les phosphates, pour empêcher l'exportation anglaise, et une proposition de M. Thierry, tendant à la création d'une caisse des épizooties et au contrôle sévère de la désinfection des wagons.

LES AGRICULTEURS DE FRANCE

La Société des agriculteurs de France a procédé, dans la matinée à la distribution des prix aux lauréats.

Nous relevons les distinctions suivantes concernant le département du Rhône.

Prix Goldard. — M. Pontbichet, 500 fr. et une médaille d'or. M. Journal, 500 fr. et une médaille d'argent.

La société des agriculteurs de France a consacré sa séance de l'après-midi à la discussion des droits d'octroi. Après une vive discussion, elle a adopté les vœux suivants :

1° Que les droits d'octroi sur les produits agricoles soient largement réduits dans le plus bref délai possible, afin de rétablir l'égalité devant l'octroi entre l'agriculture et les autres branches de la production nationale;

2° Qu'en conséquence, les taxes ainsi réduites ou supprimées soient remplacées, s'il y a lieu, par des moyens indiqués par les commissions du Sénat et de la Chambre, ou par des taxes nouvelles et des surtaxes établies sur les produits non agricoles, actuellement admis en franchise, et sur les objets destinés à la consommation de luxe;

3° Que conformément aux vœux émis en 1893, les maxima inscrits au tarif général de 1870 aient un caractère obligatoirement limitatif à Paris comme aux autres villes;

4° Que les dépendances rurales délaissées de l'agglomération principale ne puissent jamais être englobées dans le périmètre de l'octroi.

MORT DE M. VACQUERIE

Le téléphone nous apporte la mort de notre confrère Auguste Vacquerie, directeur du Rappel.

Vacquerie était né à Villequier (Seine-Inférieure) le 17 novembre 1819; c'était le frère de M. Charles Vacquerie, notaire, et le grand-père de M. Auguste Vacquerie, qui fut lui-même, au sortir du collège, un des disciples les plus enthousiastes de l'école romantique, débuta, vers 1840, par des articles de critique dans le Globe, et dans l'Époque et fut, en 1843, un des actifs collaborateurs de la Revue des Deux Mondes.

Après la disparition de ce dernier journal, Vacquerie habita tour à tour la France et Jersey, témoignant à la personne et aux œuvres de V. Hugo le même dévouement.

En 1860, il fut avec Charles Hugo, François-Victor Hugo et Paul Meurice l'un des fondateurs de l'Épave, il y inséra, outre des études littéraires, de nombreux articles politiques dont plusieurs provoquèrent, sous l'Empire, des poursuites judiciaires et des condamnations. Il en était devenu à la fois le directeur et le rédacteur en chef.

Enfin, il venait d'acquiescer récemment le XIXe Siècle, au lendemain de la fuite de Portalis.

Auguste Vacquerie s'est signalé dans divers genres. Après avoir débuté par deux volumes de poésies, l'Enfer de l'Épave (1860) et Demi-Teintes, il essaya de se produire au théâtre avec Tragaldabas, mélodrame inconnu, qui eut une chute retentissante. Il a donné depuis, sur diverses scènes : Souvent homme varie, les Funérailles de l'honneur, Jean Baudry, le Fils, Riforma, Jalousie.

Vacquerie a encore publié : Drames de la Grèce, Profils et Grimaces, les Mémoires de l'histoire, Mes Premières années de Paris, Aujourd'hui et Demain, Futura, il a collaboré à quelques traductions ou imitations d'œuvres dramatiques avec Paul Meurice.

M. Auguste Vacquerie est mort des suites d'une congestion pulmonaire.

Samedi il s'était rendu à la réunion des journalistes républicains. A la sortie le froid l'avait saisi et il avait dû s'arrêter. Une congestion pulmonaire se déclara et s'annonça comme d'une grande gravité. M. Vacquerie fut bientôt à toute extrémité; il mourut cet après-midi sans douleur et presque sans agnie.

Suivant l'expression d'un de ses amis intimes qui venait à son chevet, si il ne s'est pas vu mourir.

Aucune décision n'a encore été prise au sujet des obsèques dont la date n'est pas encore fixée, mais on respectera le désir de M. Vacquerie qui était de ne pas être inhumé à Paris.

LES SCANDALES

LES AFFAIRES DE CHANTAGE

Paris, 19 février. — Le Gaulois annonce qu'à la suite d'une entrevue entre M. Guérin, ancien ministre de la justice, et le ministre actuel, M. Trarieux, il pourrait se faire que de nouvelles poursuites soient exercées contre certains malfaiteurs chanteurs.

M. Chenevet, procureur de la République, aurait reçu des instructions à cet égard.

L'AFFAIRE ISAÏE LEVAILLANT

M. Andrieux et son secrétaire sont appelés à comparaître aujourd'hui devant le rapporteur du Conseil d'ordre au sujet de la divulgation des lettres Levailant dans le procès Schwob.

PORTALIS

Suivant l'Echo de Paris, le parquet aurait été avisé que Portalis, qui n'a pas quitté Paris, était décidé de se constituer prisonnier dès le début du procès de chantage.

Si Portalis ne s'est pas constitué déjà prisonnier, c'est qu'il souffre d'un antrax qui le tient au lit. L'Echo de Paris ajoute qu'il tient ces renseignements d'un des plus fidèles amis de l'ex-directeur du XIXe Siècle.

L'Expédition de Madagascar

LA FRANCHISE POSTALE

Par un décret rendu sur la proposition du ministre du commerce, les lettres ne dépasseront pas le poids de 15 grammes, précédées des initiales de la Compagnie d'Orléans, au cours de laquelle fut interpellée la question de la garantie d'intérêt et qui en instruisit le ministre, déclare que l'interprétation donnée par la Compagnie concernant la garantie lui parut toujours bien fondée. Il considère d'ailleurs que même avec la garantie non limitée la convention est encore fort lourde pour la Compagnie.

La commission s'est ajournée à jeudi.

Réunions Agricoles

SOCIÉTÉ D'ENCOURAGEMENT A L'AGRICULTURE

La Société nationale d'encouragement à l'agriculture s'est réunie à deux heures.

Après l'adoption d'un rapport de M. Grandjean sur la culture des sols marécageux, la réunion a adopté une proposition de M. Fougère, député de l'Ardeche, invitant le gouvernement à prendre l'initiative d'une entente internationale en vue de décider :

1° l'établissement d'un rapport de valeur fixe entre les deux étalons monétaires de toutes les nations; 2° l'ouverture des hôtels des monnaies de l'or et de l'argent dans le rapport de valeur ainsi établi par ces métaux.

La Société a adopté également une proposition de M. Couteaux, sénateur, demandant la modification de la législation sur les phosphates, pour empêcher l'exportation anglaise, et une proposition de M. Thierry, tendant à la création d'une caisse des épizooties et au contrôle sévère de la désinfection des wagons.

LES AGRICULTEURS DE FRANCE

La Société des agriculteurs de France a procédé, dans la matinée à la distribution des prix aux lauréats.

Nous relevons les distinctions suivantes concernant le département du Rhône.

Prix Goldard. — M. Pontbichet, 500 fr. et une médaille d'or. M. Journal, 500 fr. et une médaille d'argent.

La société des agriculteurs de France a consacré sa séance de l'après-midi à la discussion des droits d'octroi. Après une vive discussion, elle a adopté les vœux suivants :

1° Que les droits d'octroi sur les produits agricoles soient largement réduits dans le plus bref délai possible, afin de rétablir l'égalité devant l'octroi entre l'agriculture et les autres branches de la production nationale;

2° Qu'en conséquence, les taxes ainsi réduites ou supprimées soient remplacées, s'il y a lieu, par des moyens indiqués par les commissions du Sénat et de la Chambre, ou par des taxes nouvelles et des surtaxes établies sur les produits non agricoles, actuellement admis en franchise, et sur les objets destinés à la consommation de luxe;

3° Que conformément aux vœux émis en 1893, les maxima inscrits au tarif général de 1870 aient un caractère obligatoirement limitatif à Paris comme aux autres villes;

4° Que les dépendances rurales délaissées de l'agglomération principale ne puissent jamais être englobées dans le périmètre de l'octroi.

MORT DE M. VACQUERIE

Le téléphone nous apporte la mort de notre confrère Auguste Vacquerie, directeur du Rappel.

Vacquerie était né à Villequier (Seine-Inférieure) le 17 novembre 1819; c'était le frère de M. Charles Vacquerie, notaire, et le grand-père de M. Auguste Vacquerie, qui fut lui-même, au sortir du collège, un des disciples les plus enthousiastes de l'école romantique, débuta, vers 1840, par des articles de critique dans le Globe, et dans l'Époque et fut, en 1843, un des actifs collaborateurs de la Revue des Deux Mondes.

Après la disparition de ce dernier journal, Vacquerie habita tour à tour la France et Jersey, témoignant à la personne et aux œuvres de V. Hugo le même dévouement.

En 1860, il fut avec Charles Hugo, François-Victor Hugo et Paul Meurice l'un des fondateurs de l'Épave, il y inséra, outre des études littéraires, de nombreux articles politiques dont plusieurs provoquèrent, sous l'Empire, des poursuites judiciaires et des condamnations. Il en était devenu à la fois le directeur et le rédacteur en chef.

Enfin, il venait d'acquiescer récemment le XIXe Siècle, au lendemain de la fuite de Portalis.

Auguste Vacquerie s'est signalé dans divers genres. Après avoir débuté par deux volumes de poésies, l'Enfer de l'Épave (1860) et Demi-Teintes, il essaya de se produire au théâtre avec Tragaldabas, mélodrame inconnu, qui eut une chute retentissante. Il a donné depuis, sur diverses scènes : Souvent homme varie, les Funérailles de l'honneur, Jean Baudry, le Fils, Riforma, Jalousie.

Vacquerie a encore publié : Drames de la Grèce, Profils et Grimaces, les Mémoires de l'histoire, Mes Premières années de Paris, Aujourd'hui et Demain, Futura, il a collaboré à quelques traductions ou imitations d'œuvres dramatiques avec Paul Meurice.

M. Auguste Vacquerie est mort des suites d'une congestion pulmonaire.

Samedi il s'était rendu à la réunion des journalistes républicains. A la sortie le froid l'avait saisi et il avait dû s'arrêter. Une congestion pulmonaire se déclara et s'annonça comme d'une grande gravité. M. Vacquerie fut bientôt à toute extrémité; il mourut cet après-midi sans douleur et presque sans agnie.

Suivant l'expression d'un de ses amis intimes qui venait à son chevet, si il ne s'est pas vu mourir.

Aucune décision n'a encore été prise au sujet des obsèques dont la date n'est pas encore fixée, mais on respectera le désir de M. Vacquerie qui était de ne pas être inhumé à Paris.

LES SCANDALES

LES AFFAIRES DE CHANTAGE

Paris, 19 février. — Le Gaulois annonce qu'à la suite d'une entrevue entre M. Guérin, ancien ministre de la justice, et le ministre actuel, M. Trarieux, il pourrait se faire que de nouvelles poursuites soient exercées contre certains malfaiteurs chanteurs.

M. Chenevet, procureur de la République, aurait reçu des instructions à cet égard.

L'AFFAIRE ISAÏE LEVAILLANT

M. Andrieux et son secrétaire sont appelés à comparaître aujourd'hui devant le rapporteur du Conseil d'ordre au sujet de la divulgation des lettres Levailant dans le procès Schwob.

aux marchands de billets qu'une très faible rémunération. Si l'administration on voit la nécessité de faire des billets à 50,000 elle essayera en outre d'obtenir le changement d'affectation du produit de la loterie et au lieu de le remettre au bureau de bienfaisance créer une œuvre essentiellement locale.

INCENDIE QUAI RAMBAUD

Un violent incendie s'est déclaré hier à 10 h. 1/2 du soir, dans l'usine de cartonnage de M. P. Carre, au n° 14 du quai Rambaud. Cet établissement est situé à l'angle du quai et de la rue Bichat; il affecte sensiblement la forme d'un bâtiment à trois corps, élevé seulement à l'autour de rez-de-chaussée et construit très légèrement.

notamment du café de la Poste, place de la Charité. On put apprendre cependant qu'il se rendait dans la soirée dans un petit débit de boissons situé à l'angle de la place Bellecour et de la rue St-Joseph, connu sous le nom de café du Caveau.

BOURSE DE LYON (SOIR)

3 0/0, 103.37; Extérieure, 77.17; Italien, 80.07; Crédit comm., 431.37; Banque Ottomane, 693.50; Nord-Espagne 108.12.

Le dossier complet de cet avant-projet sera déposé pendant un mois, du lundi 25 février au lundi 25 mars 1905 inclusivement, dans chacune des mairies des communes de Lyon et de Limonest, pour être communiqué, pendant cet intervalle de temps, aux personnes qui voudraient en prendre connaissance.

FAITS DU JOUR

Une folle. — Hier, vers 9 heures, un rassemblement a été occasionné à quai Gambetta, 26, par la nommée B. M., 42 ans. Cette femme, qui ne jouit pas de toutes ses facultés mentales, causait du scandale dans l'allée de sa maison.

profit de sa veuve et de son jeune enfant a produit la somme de 90 fr. 25. St-Georges-de-Rensins. — Accident. — Lundi, M. Etienne Dohessy est tombé si malheureusement sur la route nationale, qu'il s'est brisé la jambe gauche.

LA GRÈVE DES TISSEURS DE ROANNE

Roanne, 19 février. Des manifestations ont eu lieu, hier soir, au faubourg Clermont. Pour les réprimer on a dû avoir recours à des patrouilles de cavalerie.

BOURSE DE LYON

Table with columns: FONDS D'ETAT, Valeurs au comptant, Actions, Valeurs en banque. Includes data for 3 0/0 Français, 2 1/2 Français, etc.

TOUX — BRONCHITES

ANGINES — LARYNGITES GROUPE — INFLUENZA GURISON PAR LES PASTILLES BONNET. Les récentes expériences scientifiques ont démontré que ces Pastilles sont supérieures à tous les remèdes connus pour se préserver et guérir les maladies de la gorge et des voies respiratoires.

Naissances

Premier arrondissement. — Angèle Bilkens, f. rue Lanot, 6. — Marie Durand, f. rue Pouteau, 2. — Louis Lambert, m. place Croix-Paquet, 11.

BOURSE DE PARIS

Table with columns: Valeurs à terme, Clôture, Ouverture, Valeurs au comptant, Cours. Includes data for 3 0/0 Français, 2 1/2 Français, etc.

APRÈS BOURSE

Table with columns: Valeurs à terme, Clôture, Ouverture, Valeurs au comptant, Cours. Includes data for 3 0/0 Français, 2 1/2 Français, etc.

Chronique Locale

Bulletin Météorologique (5 h. soir)

Aujourd'hui, mercredi, 19 février 1895, 51° jour de l'année. Soleil: lever, 7 h. 2, coucher, 5 h. 27. Lune: dernier quartier le 16; nouvelle le 24.

FAITS DU JOUR

Une folle. — Hier, vers 9 heures, un rassemblement a été occasionné à quai Gambetta, 26, par la nommée B. M., 42 ans. Cette femme, qui ne jouit pas de toutes ses facultés mentales, causait du scandale dans l'allée de sa maison.

En route pour Madagascar

Un détachement de sapeurs du génie a passé hier soir à la gare de Perrache, à destination de Madagascar. Ces militaires étaient sous la conduite d'un adjudant.

Conférence des avocats stagiaires

La Conférence des avocats stagiaires s'est réunie lundi sous la présidence de M. de Villeneuve, bâtonnier de l'ordre. La question discutée était la suivante: L'engagement souscrit envers un courtier matrimonial est-il obligatoire?

Les employés des postes

Les employés des postes viennent de recevoir, eux aussi, de la part de M. Félix Faure, un don de jouets avancé. Leur minute vient en effet de décider l'application au personnel des postes et des télégraphes de la décision récemment prise, relativement aux peines disciplinaires prononcées contre les fonctionnaires et employés des administrations publiques.

Tramway électrique de Lyon à Ecully

Il est ouvert une enquête sur le projet dressé, à la date du 11 février 1895, par la Société anonyme de tramway d'Ecully, de la concession d'une ligne de tramway, à voie de un mètre de largeur et à traction électrique, allant de Lyon (quai de Vaise) au bourg d'Ecully, en suivant l'itinéraire ci-après:

Club des Pantins

Cette jeune Société dont la fondation remonte à peine à un mois, a, pour ses débuts, obtenu un succès inespéré dans la soirée intime qu'elle donnait dimanche, au siège social, 7, rue Mulet.

Le retour de M. Giolitti

Rome, 19 février. M. Giolitti, parti ce matin de Berlin pour l'Italie, a passé à Trente à midi.

Le mariage du Khédive

Le Caire, 19 février. Le Mufti a célébré aujourd'hui le mariage du Khédive avec la favorite qui l'a rendu père.

L'expédition de Madagascar

Paris, 19 février. L'Officiel publiera demain la liste des officiers du génie, du corps de santé militaire et de l'administration désignés pour faire partie du corps expéditionnaire de Madagascar.

LA TRIPLE ALLIANCE

Rome, 19 février. Les bruits qui ont couru au sujet d'une prolongation de la Triple ne rencontrent aucune créance. Les cercles diplomatiques croient que l'Italie attendra l'expiration du traité pour prendre une décision.

LA GUERRE SINO-JAPONAISE

Hong-Kong, 19 février. Le bruit court que des troubles auraient éclaté à Formose et que les soldats chinois seraient impuissants à les réprimer.

FIN DU SERVICE DE NUIT

Paris, 19 février. Ce soir, on a donné à l'Opéra-Comique la première de Ninon de Lençois, épisode épique de la vie de M. Sévère et de son fils, et dont la musique est de M. Misia.

Dernière Heure

Paris, 19 février. L'Agent Alibert, dont nous avons raconté les démêlés avec plusieurs membres de la presse, vient d'être rayé du cadre de l'Armée territoriale, où il avait grade de lieutenant.

Le mariage du Khédive

Le Caire, 19 février. Le Mufti a célébré aujourd'hui le mariage du Khédive avec la favorite qui l'a rendu père.

L'expédition de Madagascar

Paris, 19 février. L'Officiel publiera demain la liste des officiers du génie, du corps de santé militaire et de l'administration désignés pour faire partie du corps expéditionnaire de Madagascar.

LA TRIPLE ALLIANCE

Rome, 19 février. Les bruits qui ont couru au sujet d'une prolongation de la Triple ne rencontrent aucune créance. Les cercles diplomatiques croient que l'Italie attendra l'expiration du traité pour prendre une décision.

LA GUERRE SINO-JAPONAISE

Hong-Kong, 19 février. Le bruit court que des troubles auraient éclaté à Formose et que les soldats chinois seraient impuissants à les réprimer.

FIN DU SERVICE DE NUIT

Paris, 19 février. Ce soir, on a donné à l'Opéra-Comique la première de Ninon de Lençois, épisode épique de la vie de M. Sévère et de son fils, et dont la musique est de M. Misia.

UN ESCROC

Nous avons annoncé hier très sommairement l'arrestation d'un sieur Michel, inculpé d'abus de confiance. Cette affaire présente quelques côtés intéressants, nous croyons devoir la rappeler.

UN ESCROC

Nous avons annoncé hier très sommairement l'arrestation d'un sieur Michel, inculpé d'abus de confiance. Cette affaire présente quelques côtés intéressants, nous croyons devoir la rappeler.

UN ESCROC

Nous avons annoncé hier très sommairement l'arrestation d'un sieur Michel, inculpé d'abus de confiance. Cette affaire présente quelques côtés intéressants, nous croyons devoir la rappeler.

UN ESCROC

Nous avons annoncé hier très sommairement l'arrestation d'un sieur Michel, inculpé d'abus de confiance. Cette affaire présente quelques côtés intéressants, nous croyons devoir la rappeler.

UN ESCROC

Nous avons annoncé hier très sommairement l'arrestation d'un sieur Michel, inculpé d'abus de confiance. Cette affaire présente quelques côtés intéressants, nous croyons devoir la rappeler.

UN ESCROC

Nous avons annoncé hier très sommairement l'arrestation d'un sieur Michel, inculpé d'abus de confiance. Cette affaire présente quelques côtés intéressants, nous croyons devoir la rappeler.

UN ESCROC

Nous avons annoncé hier très sommairement l'arrestation d'un sieur Michel, inculpé d'abus de confiance. Cette affaire présente quelques côtés intéressants, nous croyons devoir la rappeler.

UN ESCROC

Nous avons annoncé hier très sommairement l'arrestation d'un sieur Michel, inculpé d'abus de confiance. Cette affaire présente quelques côtés intéressants, nous croyons devoir la rappeler.

UN ESCROC

Nous avons annoncé hier très sommairement l'arrestation d'un sieur Michel, inculpé d'abus de confiance. Cette affaire présente quelques côtés intéressants, nous croyons devoir la rappeler.

UN ESCROC

Nous avons annoncé hier très sommairement l'arrestation d'un sieur Michel, inculpé d'abus de confiance. Cette affaire présente quelques côtés intéressants, nous croyons devoir la rappeler.

DÉGÈS ET FUNÉRAILLES

Premier arrondissement. — Mariette Marmonier, h. rue de la Harpe, 11. — Marie Durand, f. rue Pouteau, 2. — Louis Lambert, m. place Croix-Paquet, 11.

CONDITION DES SOIES

Table with columns: Nombres, Soies, France, Pérou, Italie, Espagne, Grèce, Turquie, Japon, Indes, etc.

GOURRIER DES THEATRES

Grand-Théâtre. — Aujourd'hui mercredi, Lohengrin. M. Affre remplira le rôle de Lohengrin qu'il a repris à l'Opéra. Mme Fiers, celui d'Ortrude, qu'elle a créé à l'Opéra. M. Marcy celui d'Elza.

SPECTACLES ET CONCERTS

GRAND-THÉÂTRE. — Ce soir, à 8 heures, Lohengrin. THÉÂTRE DES CELESTINS. — Aujourd'hui à 8 heures l'Hôtel de Libre-Echange.

COMPAGNIE TRANSATLANTIQUE

Mouvement des Paquebots-Poste. Départ de Marseille. Général Chanzy, cap. Lelouch, 20 février, midi 30, pour Alger (rapide).

Feuilleton du NOUVEAU LYON du 20 février 1895 N° 18

Raymond Meyrouil

PAR GEORGES DE LYS

— Je vous confierai demain la cause de mon trouble; j'espère que vous pourrez me donner un bon conseil et m'aider dans l'accomplissement d'un devoir que m'impose le caractère bien léger de mon frère. Ce dont je veux vous entretenir est d'une telle nature qu'Huberte ne doit pas le connaître. Pour moi, ajouta-t-elle, voyant un mouvement de Raymond, j'ai dû de bonne heure faire connaissance avec le plus pénible des devoirs d'une mère, cacher et réparer les fautes de ceux qu'on aime. J'ai eu, auprès de vous, un instant de faiblesse, mais Dieu, en me créant, m'a imposé le devoir d'avoir des chagrins secrets et d'être vieille des maigrements.

ble. Dans un demi-brouillard, il voyait se dérouler, comme une fantasmagorie, le déchaînement de la tempête. Des sanglots d'épouvante s'élevaient autour de lui, de longs spectres blancs se tordaient sur le sol, tendant leurs bras vers lui; fasciné, il s'approchait; alors il se sentait enlacer dans leur multiple réseau et leurs ongles lui meurtrissaient le cœur. Puis, le front baigné d'une sueur froide, il se dressait sur son séant, son regard fouillait sa chambre, et il ne voyait que le clair de lune donnant une teinte triste et des formes de spectres aux rideaux de la fenêtre restée béante, et agités par la brise. Le firmament, lavé par l'orage, scintillait des feux des étoiles; Raymond prenait, dans ses deux mains, son front qui lui paraissait prêt à éclater, à la suite de l'ébranlement inexplicable, produit en lui par ce mélange de cauchemar et de réalité.

Soudain une plainte s'exhalait de la chambre voisine, il entendit son nom. Huberte l'appela. Il se demanda s'il n'était pas encore le jouet d'une hallucination, et, l'oreille tendue, n'entendant, parmi le silence de la nuit, que les battements précipités de son cœur, les poings crispés sur ses draps, se mordant les lèvres pour s'assurer qu'il n'était pas la proie d'un songe, il attendit.

Un nouvel appel plaintif s'éleva de l'appartement d'Huberte : — Raymond!

la porte de communication, il mit la main sur la serrure. Là, ses hésitations le reprirent; il n'osait pénétrer dans ce réduit virginal, ses jambes flageolaient sous lui; mais la pensée qu'Huberte était peut-être malade, domina son incertitude, et il entra.

— Vous m'avez appelé? mon enfant, dit-il d'une voix étranglée. Ne recevant pas de réponse, une crainte horrible s'empara de son cerveau : il s'avança rapidement près du lit, se pencha anxieux au-dessus de la jeune femme. Huberte dormait; sa tête, appuyée sur son bras, se perdait dans les masses éparpillées de sa chevelure; un rayon de lune jouait sur son visage et sur son épaule nue, à demi noyée dans les draps.

Un souffle oppressé s'échappait de ses lèvres entr'ouvertes, et le mouvement précipité de la couverture révélait l'agitation de ses seins; un rougeur fébrile enflammait les pommettes de ses joues. La pensée qui charrait son rêve avait mis un sourire dans sa bouche; un balbutiement conrurt sur ses lèvres : — Raymond, mon Raymond, je t'aime!

Affolé, Raymond allait la saisir dans ses bras; déjà, sabouche altérée se penchait, cherchant celle d'Huberte, quand sur le front de celle-ci s'étendit un nuage, un sourire pieux et mélancolique modifia sa physionomie; son rêve avait changé! — Ma mère! dit-elle.

Ce mot, à ce moment, fit sur Raymond un effet terrable; l'affreuse vérité lui apparut menaçante et impérieuse. Epouvanté de la tentation qui l'étreignait, il poussa un cri rauque et s'enfuit.

IX Raymond, brisé par les émotions poignantes qui, sans interruption, l'avaient assailli, se réveilla tard. Son sommeil lourd et agité n'avait ni calmé l'irritation de ses nerfs, ni rendu la quiétude à sa pensée.

Les événements de la nuit se représentaient à son imagination dans un brouillard confus où son esprit s'égarait, s'évertuant en vain à en saisir la réalité impalpable. Il en venait à mêler le songe et la vérité; il voyait à la fois les images d'Huberte et de Magdeleine se confondre en une seule femme qu'il pressait dans ses bras et dont les lèvres appelaient son baiser.

Ses yeux, gonflés et striés de réseaux sanguinolents, ne pouvaient soulever leurs paupières appesanties; au travers de leur tissu, l'éclat du soleil, filtrant jusqu'aux prunelles, les aveuglait d'une lueur rougeâtre. Il se leva et, abritant ses yeux de la main, alla fermer les persiennes, puis revint s'étendre sur son lit, dans un état de complète prostration.

Peu à peu, grâce à la fraîcheur bienfaisante qui régna dans la chambre assemblée, son esprit put débrouiller le chaos de sa pensée.

Ses regards se reposèrent dans la demi-obscurité qui ménageait la sensibilité de ses prunelles, et ses souvenirs nocturnes se déroulèrent devant lui dans une netteté parfaite; alors son jugement put les étudier avec lucidité.

Désespéré de la faiblesse qui l'aurait jeté inconscient dans les bras de sa femme, sans l'intervention mystérieuse de Mme de Varseuil, il voulut s'affranchir du tableau fascinateur où lui apparaissait Huberte endormie, échapper à l'obsession tyrannique de ce souvenir sur sa pensée.

Il s'efforça de fixer son attention sur les paroles échappées à Magdeleine pendant la nuit.

Il tenta d'assujettir son esprit à pénétrer ce secret dont elle lui avait promis la confidence et s'interrogea tout haut à ce sujet.

Mais le spectre de la tentation, où avait failli tomber son courage, revenait toujours le hanter, imposant sa mémoire à sa volonté.

Il croyait voir une preuve de plus de son malheur dans la parole qui l'avait retenu sur le bord de l'abîme. C'était sans doute Mme de Varseuil qui, voyant d'un haut l'imminence de l'incesteux sacrilège, avait mis son image dans le rêve et son nom dans la bouche de sa fille; c'était Hedwige, descendue du ciel, pour s'interposer entre Huberte et Raymond, pour sauver ce dernier d'un remords éternel et d'une souillure indélébile. Alors il pardonnait presque leur faute

à Hubert et à Hedwige, puisqu'ils intervenaient à l'heure du péril et qu'ils s'écartaient de lui. Mais le regret, peu à peu, reprenait le dessus; avivé par la violence de son amour, son sang bouillonnait, fonné par la passion, et ses sens se révoltaient, hurlant de convoitise.

Dans cette lutte de l'âme et du corps, Raymond éprouvait un profond dégoût de lui-même et de son désespoir coupable; hélas! les appuis factices, qu'il cherchait à se créer, se dérobaient sous lui, lui laissant l'impression d'un homme suspendu dans le vide à une corde, dont les torons cédaient un à un, et dont un fil distendu séparait seul le malheureux du gouffre.

Soudain, le bruit du roulement d'une voiture s'arrêtait devant le château et suivi de joyeux éclats de voix, le tirade de son hallucination. Il prit l'oreille et s'approcha de la fenêtre.

M. et Mme Le Gesne, revenus de leur voyage, venaient surprendre leurs amis; Huberte après leur avoir présenté André, embrassait tendrement Simone; Magdeleine n'était pas au milieu d'eux.

En un clin-d'œil, Raymond fut habillé et ent rejoint ses amis qui le réconfortaient. — Quelle bonne surprise, dit-il, en essayant un sourire. Mais il fut étonné, lui-même de l'ébranlement de son organe et du son rauque de sa voix. Huberte s'en inquiéta. (A suivre)

Le vingt-un février 1895, à onze heures du matin, rue Port-du-Fleuve, 2, à Lyon, vente d'objets saisis, tels que : table, chaises, glace, commode, etc.

UNION DES CONSOMMATEURS 83, rue de Trion, Lyon-St-Just

Dans son assemblée du 10 février 1895, la Société fonctionnant sous le raison social : Aynès et C<sup>e</sup>, a procédé à l'élection de 5 de ses administrateurs, en remplacement de MM. Faure, Parent et Melin, membres sortants et de MM. Soulaige et Aynès, décedés.

Par suite de cette élection, MM. Faure, Parent et Melin ont été réélus, et MM. Convers et Richard ont été élus, en remplacement de MM. Soulaige et Aynès.

A partir de cette époque, les familles Soulaige et Aynès sont déchargées de toute responsabilité dans la gestion de la Société, pour tout acte postérieur à cette date et cessent de faire partie de l'administration.

Dans sa réunion du 11 février 1895, la commission administrative a nommé M. Parent, gérant de la Société, en remplacement de M. Aynès.

A partir de cette date, le raison social sera : Parent et C<sup>e</sup>, son siège sera comme par le passé, rue de Trion, 83.

UNE ÉPINGLE EN OR a été trouvée, lundi, rue de la République. La réclamer à M. Poméris, chez M. Duc, 17, rue Romarin.

Motiviel d'imprimerie 3 DELAYE PHOTOGRAPHIE

GRANDE FABRIQUE FRANÇAISE DE BOUCHONS MÉCANIQUES A RESSORTS D'ACIER

A MM. les Brasseurs, Entrepositaires de Bières et Fabricants de limonades et boissons gazeuses PLUS DE BOUTEILLES A BAGUES PERCÉES

Toutes les bagues de bouteilles utilisables par le nouveau collier fil de fer à ailettes

Essayez tous le nouveau collier fil de fer à ailettes, insubmersible, pratique et facile à placer autour de n'importe quelle bague ordinaire.

BOUTEILLES POUR BRASSEURS Toutes bouchées

Le cent : vingt francs, fermeture garantie hermétique

Ecrire ou s'adresser à la Grande Fabrique Française de Bouchons mécaniques A RESSORTS D'ACIER A CHAUMONT (Haute-Marne)

SUPRÊME RÉGÉNÉRATEUR ROYAL SAVIOUX

Bes cheveux et de leur couleur Seul recolorant ne poissant pas

CHEZ TOUS LES COIFFEURS

ÉPICERIE LACHENAL

28, Cours Gambetta Maison de confiance

Vins fins, Liqueurs de toutes marques, Confiterie, Conserve, Pâtes, etc.

APERÇU DE QUELQUES PRIX :

Table with 2 columns: Product name and Price. Includes items like Chartré du Couv., Absinthe Pernod, Arquebuse St-Genis, Amer Picon, Rhum Saint-James, etc.

Livraison franco à domicile. — 28, cours Gambetta, 28 Dépôt des produits de la Grande-Chartreuse

SIX Grands Médailles d'OR, etc. Récompense nationale de 10,000 fr. QUINA-LA ROCHE FERRUGINEUX

Procure au sang les globules rouges qui en font la richesse et la force, facilite les Croissances difficiles, combat le Lymphatisme, le Manque de Forces et d'Appétit, etc. C'est la plus énergique des combinaisons du quinquina et du fer.

EAU MINÉRALE FERRUGINEUSE GAZEUSE OREZZA

LA PLUS RICHE EN FER, MANGANÈSE ET ACIDE CARBONIQUE Sans rivale pour la guérison de

ANÉMIE, CHLOROSE, FIÈVRES, GASTRALGIES et des maladies provenant de l'Appauvrissement du Sang

L'EAU d'OREZZA, renfermant le fer, sous la forme la plus assimilable est supportée par les estomacs les plus délicats. Indispensable aux convalescents et aux personnes dont les digestions sont pénibles.

Administration : 131, Boulevard Sébastopol, Paris

3 Ans de Crédit PIANOS & ORGUES

PLEYEL et de tous les facteurs

En payant une location variant de 18 à 25 francs par mois et au-dessus, on peut devenir possesseur d'un excellent Piano ou Orgue de première marque, garant vingt ans. — Envoi franco de la notice illustrée.

Choix considérable de Pianos riches : Pleyel, Gaveau, Krieglstein, Moretton, etc.

LOCATION simple, dans tous les prix. Pour 12 à 15 fr., on a de véritables instruments d'artistes.

MAISON CH. MORETTON & C<sup>e</sup> Successeurs de VIENNET

9, Place des Jacobins, à l'ENTRESOL, Lyon

EAU DES SEURS MARTHE-LAURE Composition aromatique

Loison unique pour le soin de la chevelure. Enlève les pellicules, arrête instantanément la chute des cheveux et les fontilles.

En vente chez tous les parfumeurs au prix de 3 francs le demi-flacon et de 5 francs le flacon.

ENTREPOT GENERAL : LYON, 54, RUE SAINT-JEAN, LYON

CHOCOLAT EXPEDITIF GUERIN-BOUTRON

0.15 et 0.20 la Tasse OUBLIE INSTANTANÉMENT — QUALITÉ GARANTIE

Maison J. BADOU & C<sup>e</sup>

217, 219, 221, 223, r. de Vendôme et rue Vaudrey, 13 LYON (Guillotière)

Nous sommes heureux d'annoncer à notre nombreuse clientèle que les principales maisons d'épicerie et de Comestibles continueront à vendre nos vins rouges et blancs, en bouteilles cachetées, aux prix suivants :

Table with 2 columns: Wine type and Price. Includes VINS ROUGES and VINS BLANCS.

Grand Choix de Bordeaux, Beaujolais, Bourgognes EN Fûts et EN BOUTEILLES SPÉCIALES

La Maison livre au commerce de gros des Vins de sa récolte, depuis 15 fr. l'hectolitre et au-dessus.

Tous nos vins sont garantis naturels

GRAND CHOIX DE FONDS DE CAFÉ

Hotels et Restaurants

situés à Valence, Romans, Montélimar, Privas, Amonay, Saint-Péray et dans toute la région du Sud-Est.

Dans tous les prix Fonds de Commerce Bureaux de labac

S'adresser : CHABERT père et fils, directeurs du Bureau des Ventes du Sud-Est et des Petites affiches valentines, boulevard Banuel, 1, Valence-sur-Rhône.

MOTEURS A VAPEUR

Constructions mécaniques

A. FARRA & C<sup>e</sup>

25, Chemin des Pins

APPAREILS DE CHAUFFAGE

Calorifère hygiénique breveté et poêle de fonte

M<sup>on</sup> C. BALOUZET

13, Quai des Célestins, 13 LYON

A vendre aux Brotteaux

3 grandes constructions dont une pour habitation et deux pouvant servir à diverses industries.

S'adresser à M. Vallée, 26, rue Grenette

ON OFFRE Le Logement gratuit

à une personne seule, dans un appartement, à Lyon, pour l'habiter et l'aider pendant absence.

Ecrire à Mme M. Roux, au bureau du Journal.

QUINA BRUNO Aux Vins vieux d'Espagne

Feuilleton du NOUVEAU LYON du 20 février 1895 N° 53

PARADIS PERDU

PAR Jules Mary

Il s'arrêta devant elle. Elle n'osa lever les yeux.

— Vous êtes malade, vous? dit-il à haute voix, de façon à être entendu des gens qui sont dans la cour.

— Non. J'ai seulement froid.

— Donnez-moi votre poignet.

Elle lui tend la main. Il lui tâte le pouls. Il s'est assis entre elle et la fenêtre. Et il lui parle bas, très bas.

— Du courage... aie confiance... pas un mot surtout, et nous sommes sauvés... tu ne diras rien?

— Rien.

— Aie confiance en moi... Tu entends?...

— Oui.

— J'espère que tu n'as pas gardé ton argent sur toi?

— Oh! non.

— Tu l'as caché?

tegret. On n'a plus besoin de vous ici. Et vous vous coucherez... tout de suite, en vous couvrant bien... Je vais vous donner des paquets de quinine... Vous en prendrez deux aujourd'hui, un tout à l'heure, un second ce soir. Si ça ne va pas mieux demain, envoyez-moi chercher.

— Oui, monsieur le docteur.

Renaudière s'en va, salué par un groupe de paysans, fermiers de Maison-Feyne, accourus à la mort de Courageot.

Il remonte en voiture et s'éloigne. Il est plus tranquille quand il rentre chez lui.

Et comme il est midi, il s'aperçoit qu'il a très faim et se met à table avec grand appétit.

A peu près au même moment arrivait à Maison-Feyne un juge d'instruction de Gien, M. Perrochel.

Il était accompagné d'un grand vieillard à cheveux blancs, à la barbe blanche, aux yeux doux, vifs et intelligents; cet homme, nous en avons déjà parlé à plusieurs reprises, sans qu'il ait encore joué un rôle dans notre récit.

C'est le docteur Bourguel, le médecin de la famille de Villadon.

Le juge d'instruction et M. Barrédiou confèrent longtemps ensemble; M. Barrédiou donnait à M. Perrochel toutes les observations qu'il avait recueillies.

En même temps, il lui faisait part des interrogatoires sommaires auxquels il s'était livré, des soupçons qui lui étaient venus, lui disant comment ses soupçons s'étaient évanouis.

M. Perrochel l'écoutait attentivement. Quand le juge de paix eut fini, il le remercia. Puis, quelques questions nettes, précises, il lui fit compléter ses renseignements.

— Quelle raison vous faisait croire à un meurtre sur Virginie La Touche et non point à un suicide?

— Tout ce que j'entendais dire; cette fille était très dévouée à son maître qu'elle servait depuis longtemps mais elle était très pieuse. En outre, il est bien certain que M. Courageot, qui n'a que des parents éloignés, — je connais sa famille, — a testé en sa faveur en lui laissant de quoi vivre. Nous retrouverons ça dans l'enveloppe que voici. Donc quel motif aurait pu pousser Virginie au suicide?

— Du reste, nous allons être fixé sur ce sujet.

— Le docteur Renaudière m'a déjà formulé son opinion. Il conclut à un suicide.

— M. Bourguel va nous édifier là-dessus. Ce docteur Renaudière jouit-il d'une bonne réputation?

— Assez bonne. On a peu de choses à lui reprocher, si ce n'est des dettes à Paris, à Orléans, à Blois.

— Des dettes de quelle nature?

— Assez délicates, à ce qu'on m'a raconté... affaires de femmes, probablement, monsieur Perrochel...

Et M. Barrédiou ajouta, avec une nativité philosophique :

— De ce côté-là, il faut lui pardonner, parce que sa femme est malade depuis vingt ans... et dame! vous savez monsieur Perrochel, d'abord, ça vient avec la jeunesse, puis ça reste avec l'âge mûr, et une fois les mauvaises habitudes prises, on ne les quitte pas facilement...

— Est-il aimé?

— Pour cela non, il n'a jamais su se faire aimer... Pourquoi? Je l'ignore. C'est dans le sang, ces choses-là.

— Et la femme Heugne, que savez-vous sur elle?

— Peu de choses. Elle a fait parler

d'elle dans sa jeunesse, c'était une rude fille, nom d'un lapin! dit M. Barrédiou en s'animent. Jamais je n'ai vu plus beau morcean. Elle a joliment changé. Elle avait jeté son bonnet par-dessus les moulins du Beauvrou, dans ce temple-là. Le docteur Renaudière en sait quelque chose...

— Ah! fit le juge d'instruction intéressé, ils se connaissent?

— De longue date.

— Et sur sa conduite présente?

— Rien à dire. Elle est travailleuse.

— Son mari?

— Braconnier enragé, mais en dépit de cela excellent homme, toujours prêt à rendre service et adoré dans le pays. A part le braconnage, très honnête garçon. Vous connaissez la Sologue, monsieur Perrochel; il s'y trouve deux classes de braconniers, les mauvais et les bons, les méchants et les doux. Heugne est un doux.

— Merci je suis maintenant renseigné! C'est M. Bourguel qui va dicter ma conduite.

La suffocation et la strangulation sont en général, l'œuvre d'une main homicide; la pendaison au contraire, est presque toujours un moyen de suicide.

Presque toujours, la strangulation est compliquée de suffocation. Quelles que soient la force et la résolution du meurtrier il est rare qu'il surprenne assez brusquement sa victime pour qu'elle succombe sans se débattre, sans proférer des cris qu'il lui importe d'étouffer.

Pour la même raison, la pendaison qui serait compliquée de phénomènes de suffocation devrait être attribuée à un crime.

C'est en partant de ce principe que le docteur Bourguel examinait le cadavre.

Il recherchait s'il n'y avait pas eu, an-

térieurement à la pendaison, un meurtre que l'on essayait de déguiser, mais dont les traces seraient proportionnées à la résistance opposée par la victime.

Cependant le docteur se trouvait en présence d'une vieille femme. Et il n'ignorait pas que chez les très jeunes enfants et les vieillards, il se produit, dès que la strangulation commence, un sentiment d'angoisse et de défaillance que ne laisse plus à la victime assez de force et de présence d'esprit pour se débattre et se défendre.

La face des individus étranglés est le plus ordinairement tuméfiée, violacée, comme marbrée, mais cette altération est plus ou moins prononcée, selon justement que la victime a opposé plus ou moins de résistance.

La première observation que fit le docteur Bourguel fut celle de nombreuses et très petites ecchymoses formant sur la face de Virginie, au cou et à la poitrine, une sorte de pointillé. Or, Bourguel, dans sa longue et studieuse carrière de médecin, avait remarqué à plusieurs reprises que ces ecchymoses ponctuelles ne sont jamais plus fréquentes, plus tranchées, plus significatives que dans la strangulation.

Son attention ainsi éveillée, il continua son examen.

Il remarqua ensuite, de chaque côté du larynx, des excoriations caractéristiques.

Les empreintes des doigts, jusqu'à cette heure invisibles, — pas encore apparentes au moment de l'examen de Renaudière, — présentaient maintenant une couleur violacée.

La pulpe des doigts y était imprimée de telle sorte qu'on pouvait les compter et reconnaître avec quelle main avait été opérée la strangulation.

Avec la main droite! murmura Bourguel, mais seulement avec trois doigts de la main droite.

Chez Virginie, en effet, très maigre on le sait, le cou présentait en saillie le conduit respiratoire facile à saisir.

Et l'on a vu, au moment de l'assassinat, combien, chez la pauvre vieille, la mort avait été prompte à venir.

Parmi tous les phénomènes observés par le vieux médecin il n'en avait aucun de particulier à la pendaison.

Jusqu'alors, tout semblait donc prouver que Virginie La Touche avait été pendue après sa mort.

Il continua ses observations délicates et minutieuses.

Lorsque, sur un cadavre trouvé pendu, le médecin constate une asphyxie ou une congestion cérébrale, ou l'une ou l'autre simultanément, sans aucune trace de violence, il y a déjà probabilité que la pendaison a eu lieu pendant la vie, il y a même probabilité de suicide.

S'il trouve des ecchymoses profondes entre les muscles de la région cervicale, il y a certitude presque complète de pendaison pendant la vie, mais il y a moins de probabilité de suicide, car ces épauchements sanguins supposent au moins l'emploi d'une certaine force.

Si y a fracture du larynx, il y a probabilité d'homicide, car il a fallu l'emploi d'une force dont est ordinairement incapable l'individu qui se suicide.

(A suivre)

Les abonnements partent des 1<sup>er</sup> et 16 de chaque mois.

Envoyer lettres et mandats à M. l'Administrateur du journal, 7, place des Terreaux.

Signature du Gérant